

CONSEIL MUNICIPAL du 17 avril 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 17 avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 10 avril 2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Myriam COUTANCEAU, Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT, Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE).

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 27 MARS 2025 est approuvé à l'unanimité.

1° - Projet de révision allégée n°1 du PLUi du Bocage Bressuirais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, en particulier l'article R153-5 ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) ;

Vu le décret n°2024-1023 du 13 novembre 2024 portant application de l'article 40 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2021-061 du 11 mai 2021 portant sur le lancement du Schéma directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2021-201 en date du 09 novembre 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2022-130 en date du 4 octobre 2022 prescrivant la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bocage Bressuirais et définissant les modalités de concertation associées ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Largeasse en date du 16/11/2023 portant sur la définition des zones d'accélération en réponse à la loi APER

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2023-234 en date du 19 décembre 2023 portant sur la stratégie énergétique intercommunale et planification associée en réponse à la loi APER

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2024- 132 du 2 juillet 2024 portant sur la validation du Schéma directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2024-189 du 5 novembre 2024 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2025-012 du 28 janvier 2025 arrêtant le projet de Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais et dressant le bilan de la concertation associée.

Considérant les réunions de travail menées dans le cadre de cette procédure et notamment celles du Comité de pilotage dédié ;

Considérant les travaux menés par la commune en concertation avec les communes voisines dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) ;

Considérant le guide des énergies renouvelables et des récupérations élaborées à l'échelle du Bocage Bressuirais ;

Considérant la concertation qui s'est déroulée durant toute l'élaboration de la procédure de révision allégée n°1 du PLU intercommunal du Bocage Bressuirais comme l'expose le bilan de la concertation ;

Considérant le projet de Révision allégée n°1 du PLU intercommunal du Bocage Bressuirais tel que présenté en Conseil Municipal.

Depuis sa prescription en octobre 2022, les élus communautaires et communaux se sont impliqués collectivement dans l'élaboration de la Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais, portant sur la prise en compte des orientations du Schéma Directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations du Bocage Bressuirais.

Le projet de Révision allégée n°1 propose l'évolution des pièces du PLUi du Bocage Bressuirais suivantes :

- Le rapport de présentation ;
- Le règlement écrit ;
- Le plan de zonage ;
- L'Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP) thématique dite transversale ;

Les travaux d'élaboration du projet de révision allégée n°1 du PLUi du Bocage Bressuirais ont notamment été nourris par le positionnement communal défini dans la mise en œuvre de la loi APER et la concertation associée mais aussi par les travaux portant sur la définition du guide des énergies renouvelables.

Le projet de révision allégée n°1 du PLUi du Bocage Bressuirais tel que présenté intègre donc les ambitions de production d'énergies renouvelables et s'attache à protéger les habitants, la trame verte et bleue et les paysages pour préserver l'identité et l'attractivité du territoire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- **DONNER un avis FAVORABLE** sur le projet de révision allégée n°1 du Plan local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais tel que présenté

2° - Devis photovoltaïques gymnase et salle paroissiale

Monsieur le maire a présenté les devis reçus par les entreprises AUGER et la SARL BERTHELOT pour la consolidation de la charpente du gymnase et de celle de la salle paroissiale.

Gymnase : Devis AUGER de 99.19 kWc et BERTHELOT de 248 kWc

Salle paroissiale : devis BERTHELOT de 25 kWc

Le conseil municipal souhaite étudier d'autres devis avant de prendre une décision et décide de demander l'aide du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER).

3° - Voirie : devis travaux

Thomas MICHONNEAU, adjoint, indique que les travaux de voiries vont être importants cette année car ils portent sur la route de la Vialière et le lotissement les Acacias.

Après présentation et analyse des devis, des compléments d'informations concernant la surface doivent être demandés à MRY pour la densité de l'enrobé pour la route de la Vialière.

Dans le cas où le nouveau devis MRY serait moins onéreux, il est validé par le conseil municipal à l'unanimité.

Concernant la route de la Foye, le Conseil Municipal valide le devis de ROY TP de 7.078,08€ TTC pour l'ouverture du fossé uniquement.

4° - Local ADMR

Monsieur le maire présente le devis de PG MOINE pour la rénovation de l'ancien local de l'ADMR qui s'élève à 15.138,02€ TTC. Avant de prendre une décision, une demande de devis va être faite à la société LAHAYE afin d'avoir un comparatif.

Le devis de la SARL BROSSEAU Mickael qui porte sur le changement de la porte s'élève à la somme de 816€ TTC et a été accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

5° - Ecole Sainte Anne : préparation rentrée scolaire

Mme BODIN Christelle, 1^{ère} adjointe, informe qu'une réunion a eu lieu le jeudi 10 avril en présence de Mr Jean-Jacques GROLLEAU, Mme Jeanne MINOZA (directrice de l'école), Emilie CARTIER (Présidente APEL) et Elsa BODIN. L'effectif pour la rentrée prochaine est stable avec 49 élèves. Afin de pallier le manque d'encadrement pour les maternelles, Mme MINOZA, envisage l'aide de deux services civiques (17 à 25 ans). Le faible coût à la charge de l'école oriente ce choix.

6° - Fête communale du 4 juillet 2025

Il est convenu avec la commission la préparation d'une nouvelle affiche.
Pour l'animation, le groupe GPS fera son retour.
Le repas n'est pas encore choisi avec les nouveaux gérants de Max'N Saï.

7° - Changement restaurateur

Delphine RAMBAULT actuelle gérante de la Table de Fred a vendu son fonds de commerce.
Maxime HALLIE et Saïlen COUSIN sont les nouveaux gérants à compter du 5 mai 2025. Ils reprennent l'activité entière de la Table de Fred.
Max'N Saï avait une activité de traiteur sur l'Absie.

8° - Aménagement Rocher Branlant

Jean-Jacques GROLLEAU fait lecture d'un courrier reçu d'Anthony BARON portant sur des réparations de toiture et l'achat d'une bâche de protection de la guinguette.

Pour la toiture, une entreprise va être contactée afin de voir les différentes réparations à envisager.

Pour la bâche, un devis de la société RS BACHES datant du 30/9/2024 est présenté pour la somme de 4.556,40 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par 10 voix pour et une abstention, souhaite participer, pour moitié, à l'achat de la bâche.

9° - Questions diverses

- Achat livre pour les mariages : le conseil municipal décide de commander 10 livres.
- Devis panneau Rocher Branlant : le devis de deux panneaux « le Rocher Branlant » de Signaux Girod est validé par le conseil municipal. En revanche, il faut faire un devis pour les panneaux suivants : LamyBienaimé, Sylvain FAVRELIERE, E-Carrosserie, place de la Mairie. Il y a aussi des panneaux à enlever (Le Chêne Créatif, Elevage carpes Koï, Les Ateliers de Lolotte, Largeasse Automobile, Fermiers du Bord de Sèvre)
- Cimetière haie /poubelle : Des claustras seront installés dans le cimetière afin de cacher les poubelles
- Diagnostic éclairage public : En attente de remise du diagnostic par Séolis, à revoir au prochain conseil.

Le secrétaire de séance

Christelle BODIN

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU